

Infection au virus de l'hépatite B

Hepatitis B Virus Infection

Qu'est-ce que l'infection au virus de l'hépatite B?

L'hépatite B est une maladie du foie causée par le virus de l'hépatite B (VHB).

Quels sont les symptômes?

Une fois le virus dans votre corps, des semaines, voire des mois peuvent s'écouler avant que les signes ou les symptômes de la maladie se déclarent. Les symptômes d'une infection au VHB peuvent comprendre la fatigue, la fièvre, des nausées et des vomissements, une perte d'appétit, des douleurs abdominales, une urine sombre, des selles décolorées, des douleurs aux articulations et la jaunisse (jaunissement de la peau et des yeux).

De nombreuses personnes atteintes d'hépatite B ne présentent aucun symptôme et peuvent ne pas savoir qu'elles sont porteuses de la maladie.

Quelle est la prévalence de l'infection au virus de l'hépatite B?

Très peu de nouvelles infections au VHB se déclarent chaque année en raison des programmes de vaccination systématique des nourrissons, des enfants d'âge scolaire et des adultes à haut risque en Colombie-Britannique.

La plupart des infections au VHB chroniques (à long terme) sont observées dans la population issue de pays où le taux d'infections au VHB est très élevé comme dans certaines régions d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et des Antilles.

Comment le virus de l'hépatite B se propage-t-il?

Il se transmet par contact avec le sang et les fluides corporels d'une personne infectée par ce virus. Le sang, le sperme et le fluide vaginal contiennent les plus grandes quantités de virus. La transmission peut survenir dans les circonstances suivantes :

- Partager des articles qui peuvent contenir du sang, comme une brosse à dents, la soie dentaire ou un rasoir
- Avoir des rapports sexuels vaginaux ou anaux non protégés avec une personne atteinte du VHB

- Partager avec une personne vivant avec le VHB du matériel comme des pailles, des pipes, des cuillères, des cuiseurs et des aiguilles pour renifler, fumer ou s'injecter des substances
- Se faire mordre par une personne atteinte du VHB en présence de sang
- Passer de la mère atteinte du VHB à son bébé avant ou pendant l'accouchement
- Percer la peau (tatouages, perçage, acupuncture ou épilation électrique) avec du matériel contaminé par le virus
- Se faire prodiguer des soins médicaux dans des lieux insalubres, sans pratiques de contrôle des infections
- Avoir subi une transfusion sanguine ou été l'hôte de procédures médicales effectuées avant 1970 au Canada

Dans quels cas le virus de l'hépatite B ne se transmet-il pas?

Le VHB ne se transmet pas des façons suivantes :

- Les baisers, les étreintes ou les prises de mains
- L'utilisation des mêmes plats ou ustensiles ou le partage de repas
- La toux ou les éternuements
- Par l'eau ou les aliments
- L'allaitement, à moins que les mamelons ne soient gercés et saignent

Que devrais-je faire si j'ai été exposé au virus de l'hépatite B?

Consultez votre professionnel de la santé dès que possible. Si vous n'avez pas terminé la série de vaccins contre l'hépatite B ou n'avez jamais été atteint d'une infection au VHB, la globuline immune d'hépatite B (GIHB) ou le vaccin de l'hépatite B peut être recommandé.

Si la GIHB est recommandée, elle doit être administrée le plus tôt possible afin de procurer la protection optimale, idéalement dans les 48 heures qui suivent l'exposition. Selon le type d'exposition, la GIHB peut être administrée jusqu'à 14 jours après l'exposition.

Quels sont les signes d'une infection au VHB?

Votre fournisseur de soins de santé peut demander des analyses sanguines afin de vérifier si vous souffrez d'une nouvelle infection au VHB ou si vous étiez déjà infecté.

Il faut compter entre 4 et 12 semaines après l'exposition au virus pour confirmer que vous en avez été infecté. Tant que votre médecin ne vous a pas déclaré exempt d'infection, vous pouvez être vecteur du VHB. Prenez connaissance des moyens vous permettant d'éviter de répandre le VHB.

La plupart des adultes infectés élimineront le virus en six mois et se rétabliront complètement de cette maladie qu'on appelle infection aiguë au VHB. Moins de 5 % des adultes sains développeront une infection chronique au VHB, alors que la plupart des nourrissons infectés à la naissance développeront une infection chronique. Les personnes atteintes d'une infection chronique au VHB peuvent transmettre l'infection à d'autres personnes. Chez un petit nombre de personnes, cette infection à long terme peut mener à la scarification du foie appelée cirrhose, entraînant par la suite l'insuffisance hépatique et le cancer chez un petit nombre de personnes.

Que dois-je faire si j'ai une infection au VHB?

Dans ce cas, il est important d'informer quiconque ayant été exposé à votre sang ou à vos fluides corporels que vous êtes porteur du virus, notamment les membres de votre ménage, les personnes avec qui vous avez eu des relations sexuelles ou toute personne avec laquelle vous avez fait usage de matériel servant à l'injection de drogues. Ces personnes devront peut-être effectuer des tests sanguins, être vaccinées contre l'hépatite B ou recevoir la globuline immune d'hépatite B (GIHB) en fonction du type d'exposition et de leurs antécédents de vaccination.

On ne guérit pas d'une infection chronique au VHB, mais la traiter permet de réduire les dommages au foie. En consultant régulièrement votre fournisseur de soins de santé, vous saurez si votre foie fonctionne correctement et si vous avez besoin de traitements. Demandez une analyse de sang pour dépister l'hépatite C et le VIH et des vaccins contre l'hépatite A, les infections pneumococciques et la grippe.

Comment prévenir la transmission du virus de l'hépatite B?

Il existe des vaccins pour prévenir l'infection au VHB. Le vaccin est offert gratuitement aux bébés, aux personnes nées en 1980 ou après et à des groupes spécifiques à risque, comme les personnes qui ont des relations sexuelles ou vivent avec une personne atteinte du VHB.

Vous pouvez réduire la possibilité de transmettre le virus en prenant les précautions suivantes :

- Parlez à votre fournisseur de soins de santé si vous êtes enceinte, car il existe un risque que vous transmettiez le virus à votre bébé. Ce risque peut être considérablement réduit en administrant à votre bébé, à la naissance, de la GIHB et la première dose de la série de vaccins contre le VHB. Des médicaments antiviraux pourraient vous être recommandés avant l'accouchement afin de réduire le risque de transmettre le virus à votre bébé
- Ne partagez pas du matériel comme des pailles, des pipes, des cuillères, des cuiseurs et des aiguilles pour renifler, fumer ou vous injecter des substances
- Utilisez un condom pendant un rapport sexuel vaginal ou anal
- Ne faites pas de don de sang, de sperme, d'organes ou de tissus
- Ne partagez pas de rasoir, de brosse à dents, de soie dentaire, de lime à ongles ou d'autres articles d'hygiène personnelle ou d'accessoires médicaux, sur la surface desquels pourraient se trouver de minuscules traces de sang
- Recouvrez d'un pansement toute plaie ouverte ou coupure jusqu'à la guérison
- Veillez à ce que tout équipement qui entre en contact avec vos fluides corporels, comme celui qui est utilisé pour le tatouage ou le perçage soit bien stérilisé
- Utilisez une solution d'eau de Javel pour nettoyer les endroits dans votre maison ou vos articles personnels dont la surface pourrait être souillée par du sang. Mélangez neuf parts d'eau pour une part de solution javellisante

Pour de plus amples renseignements

- [HealthLinkBC File n° 25a Le vaccin contre l'hépatite B](#)
- [HealthLinkBC File n° 25b Immunoglobuline anti hépatite B](#)
- [HealthLinkBC File n° 25c Le vaccin contre l'hépatite B pour les bébés](#)
- [HealthLinkBC File n° 25d Comment protéger votre bébé contre l'hépatite B dès la naissance](#)
- [HealthLinkBC File n° 40d Vivre avec l'infection au virus de l'hépatite B](#)
- [HealthLinkBC File n° 97 Contact avec le sang ou les fluides corporels : Se protéger contre l'infection](#)



BC Centre for Disease Control
An agency of the Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, consultez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **811** (sans frais). Pour les personnes sourdes ou malentendantes, composez le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.